

2. Les conteneurs qui ont satisfait à l'essai peuvent être considérés comme pouvant supporter la charge admissible de gerbage surarrimé statique qui doit être indiquée sur la plaque d'agrément aux fins de la sécurité, en regard de la rubrique « Charge admissible de gerbage pour 1,8 g (kilogrammes et livres anglaises) ».

Charge à l'intérieur du conteneur :

Une charge uniformément répartie, telle que la masse totale du conteneur, y compris la charge d'essai, soit égale à 1,8 R.

Le conteneur, chargé du lest prescrit, est posé sur quatre socles au même niveau, placés sur une surface horizontale rigide, sous chacune des pièces de coin inférieures ou des structures de coin équivalentes. Les socles doivent être centrés sous les pièces de coin et être approximativement de mêmes dimensions que celles-ci.

Forces appliquées à l'extérieur :

De manière à soumettre chacune des quatre pièces de coin supérieures à une force égale à $1/4 \times 1,8 \times$ la charge admissible de gerbage surarrimé statique appliquée verticalement de haut en bas.

Chaque force extérieure doit être appliquée à chacune des pièces de coin par l'intermédiaire d'une pièce de coin d'essai correspondante ou d'un socle de mêmes dimensions. La pièce de coin d'essai ou le socle doit être déporté, par rapport à la pièce de coin supérieure du conteneur, de 25 mm (1 pouce) dans le sens latéral et de 38 mm (1,5 pouce) dans le sens longitudinal.

3. CHARGES CONCENTRÉES

a) SUR LE TOIT

Charge à l'intérieur du conteneur :

Aucune.

Forces appliquées à l'extérieur :

Charge concentrée de 300 kg (660 livres anglaises) uniformément répartie sur une surface de 600 mm \times 300 mm (24 pouces \times 12 pouces).

Les forces extérieures doivent être appliquées verticalement de haut en bas sur la surface extérieure de la partie la moins résistante du toit du conteneur.